



L'ACTA félicite le Nigéria pour ses mesures historiques réglementant le tabac et les produits du tabac dans les médias de divertissement

Déclaration de Léonce Dieudonné SESSOU, Secrétaire Exécutif de l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA)

Pour diffusion immédiate

Lomé, le 27 Mai 2024 – L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) félicite le gouvernement et le peuple du Nigéria pour ses nouvelles mesures historiques interdisant la promotion et la glamourisation du tabac et des produits du tabac dans son industrie cinématographique et musicale.

L'ACTA note que la réglementation, annoncée par le Conseil nigérian de censure du film et de la vidéo (NFVCB) le 21 mai 2024, est la première du genre en Afrique et la deuxième dans le monde après l'Inde. Il est également conforme aux nouvelles mesures visant à lutter contre la publicité, la promotion et le parrainage transfrontaliers en matière de tabac ainsi qu'à la représentation du tabac dans les médias de divertissement, adoptées par les Parties à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac (CCLAT de l'OMS) à Panama en février 2024.

Nous approuvons les directives intitulées « Interdiction des rituels monétaires, des meurtres rituels, du tabac, des produits du tabac, de la promotion des produits à base de nicotine, de la glamourisation, de l'affichage dans les films, les vidéos musicales et les sketches » 2024, notant qu'il s'agit bien de l'accumulation des résultats de la Campagne #Smoke-Free Nollywood menée pendant des années par les défenseurs locaux de la lutte antitabac.

Selon le NFVCB, les films illustrant la consommation de tabac ou de nicotine doivent désormais afficher des avertissements sanitaires à l'écran au début et à la fin des films, en plus des avertissements qui apparaîtront à l'écran lors des scènes illustrant la consommation de tabac ou de nicotine. De plus, il est désormais interdit aux marques de tabac et de nicotine d'être affichées à l'écran ou promues dans des films. La réglementation couvre les films, les vidéoclips et les sketches produits à Nollywood – l'une des plus grandes industries cinématographiques au monde – et interdit la publicité pour le tabac lors des avant-premières et des projections de films.

Nous pensons que ces mesures envoient un message clair sur la détermination du Nigeria à empêcher l'industrie du tabac et ses industries connexes d'utiliser Nollywood et l'industrie musicale nigériane en plein essor comme outils pour piéger de nouvelles victimes pour ses produits mortels et de maladie.

Compte tenu de la popularité mondiale des musiques et des films nigériens, nous sommes optimistes qu'une fois pleinement adoptées et mises en œuvre, la réglementation éliminera l'une des méthodes les plus durables utilisées par les compagnies de tabac pour cibler les jeunes à travers le continent et sa diaspora et dans une grande partie du reste du monde.

Une fois de plus, l'ACTA remercie le gouvernement du Nigéria d'avoir tracé la voie à suivre pour le reste du continent. Nous félicitons les groupes de la société civile et les acteurs de l'industrie du divertissement pour leur contribution à ce grand progrès. Par cette réglementation, le Nigeria s'est joint à l'effort mondial visant à arrêter l'usage du tabac dans les films et a montré une voie essentielle au reste du continent pour sauver la génération future d'un fléau dévastateur. Nous invitons les autres Parties de la région afro de l'OMS à agir rapidement et à imiter le Nigéria.

*_*_*_*_*

Pour les demandes des médias, veuillez contacter :

communication@atca-africa.org

L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) est un réseau panafricain à but non lucratif et apolitique d'organisations de la société civile dont le siège est à Lomé, au Togo. Avec des membres dans 39 pays, l'ACTA se consacre à la promotion de la santé publique et à la lutte contre l'épidémie de tabagisme sur le continent. L'alliance est un observateur à la Conférence des Parties à la Convention Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et à la Réunion des Parties au Protocole sur le commerce illicite des produits du tabac. Il dispose d'un statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC des Nations Unies et est accrédité en tant qu'acteur non étatique régional (NSA) auprès de l'OMS AFRO.